

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Calibration et Contrôle en Vol Pôle Navigation Aérienne

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n° 35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Calibration et Contrôle en Vol** au sein du **Pôle Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Mission :

- Planifier, coordonner et superviser toutes les activités relatives à l'opération de contrôle en vol des aides à la navigation aérienne ;
- Participer à la maintenance des équipements relevant de son entité.

2. Activités principales :

2.1 Volet « technique » :

- Planifier, suivre les missions de suivi des campagnes de contrôle en vol ;
- Coordonner avec les entités opérationnelles le déroulement des campagnes de contrôle en vol ;
- Valider les dossiers techniques et administratifs des fournisseurs des prestations de calibration ;
- Coordonner les opérations au sol et en vol nécessaires à la calibration des aides à la navigation aérienne ;
- Préparer les données nécessaires à l'élaboration des prévisions de contrôle en vol ;
- Participer à la préparation du cahier de charge relatif à la campagne de calibration en vol ;
- Veiller à l'application des démarches Qualité et Sécurité.



2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- Coordonner avec la Division Maintien des compétences relevant de la DT pour arrêter les besoins en formation des ESAs ;
- Assurer les formations dans son domaine de qualification et veiller à ce que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Contribuer à l'évaluation de l'efficacité des formations suite à leurs réalisations ;
- Veiller à l'élaboration des tableaux de service, de renfort et des heures de nuits du personnel sous sa responsabilité ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

| | |
|--|--|
| Niveau d'étude requis | ▪ Diplôme d'électronicien(ne) de la sécurité aérienne. |
| Nature de l'expérience recherchée | ▪ Expérience minimale de 8 ans en équipements CNS ; ▪ Détenion de la qualification technique « QT3 ». |

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **19 Dec 2025** au **02 Janv 2026** date de rigueur. *Handwritten signature*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

